

# DON D' ACTIONS COTÉES EN BOURSE



(VALEURS MOBILIERES)

## QU'EST-CE QU'UN DON D' ACTIONS COTÉES EN BOURSE?

Le don d'actions cotées en bourse (de Montréal, de Toronto et de Vancouver), d'obligations, de parts d'un fonds communs de placement et d'autres titres semblables est l'une des façons les plus avantageuses, sur le plan fiscal, de faire un don à la Fondation Hôpital Charles-LeMoyne.

En effet, lorsque les titres sont transférés directement à la Fondation (plutôt que de donner le produit de la vente), le donateur est alors exempté de l'impôt sur le gain en capital imposable.

Ce type de dons peut être **immédiat** ou **futur**.

## QUELS SONT LES AVANTAGES POUR VOUS?

- Aucun impôt sur le gain en capital des titres donnés.
- Émission d'un reçu d'impôt correspondant à la juste valeur marchande des titres au moment du transfert.
- Si les titres sont détenus par une société de gestion : augmentation du solde du compte de dividendes en capital (CDC) d'un montant correspondant au gain en capital non imposable, permettant de verser à l'actionnaire une somme équivalente à ce gain de capital, libre d'impôt.

## POUR QUEL TYPE DE DONATEUR?

Toutes les personnes détenant des titres cotés en bourse, surtout si les titres se sont appréciés.

[Demandez notre formulaire de dons d'actions cotées en bourse ou téléchargez-le sur fhclm.ca/dons-planifies](https://www.fhclm.ca/dons-planifies)

## UN DON PLANIFIÉ

**POUR QUE  
VOTRE GÉNÉROSITÉ  
PERDURE**

ENVISAGER UN DON  
D' ACTIONS COTÉES EN  
BOURSE, C'EST DÉFINIR  
CE QUI VOUS TIENT À  
CŒUR, PRENDRE DES  
DÉCISIONS ET POSER  
DES GESTES POUR  
PERPÉTUER VOTRE  
GÉNÉROSITÉ DE FAÇON  
SIGNIFICATIVE!

**DES QUESTIONS?**

**COMMUNIQUEZ AVEC NOUS**  
450 466-5487 - [fondation@fhclm.ca](mailto:fondation@fhclm.ca)

# EXEMPLE D'UN DON D' ACTIONS COTÉES EN BOURSE

Gilles détient des actions de la compagnie XYZ acquises au coût de 5 000 \$ il y a quelques années. Ces dernières valent aujourd'hui 20 000 \$. Il souhaite faire un don de 20 000 \$ à la Fondation Hôpital Charles-LeMoyne.

L'exemple illustre la différence entre le don des titres directement (scénario 2) à la Fondation plutôt que la vente des titres et le don du produit (scénario 1).

	SCÉNARIO 1	SCÉNARIO 2
	Vente des actions et don du produit	Don direct des actions
Valeur du don	20 000 \$	20 000 \$
Gain en capital imposable (gain de 15 000 \$ x 50 %)	7 500 \$	0 \$
Impôt sur le gain (50 %)	3 750 \$	0 \$
Crédit pour don	10 000 \$	10 000 \$
Économie d'impôt	6 250 \$	10 000 \$
Coût du don	13 750 \$	10 000 \$

Notes : Les calculs figurant dans l'exemple ci-dessus ont été simplifiés pour fins de démonstration. Crédit d'impôt pour don et impôts payables arrondis à 50 %. La Fondation Hôpital Charles-LeMoyne ne prodigue pas de conseils financiers ni juridiques. Les exemples sont donnés à titre d'illustration. Nous vous invitons à consulter votre conseiller financier ou juridique pour vous assurer que l'option choisie tienne compte des particularités applicables à votre situation.

